



ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Essonne

Professeur ressource départemental pour l'école inclusive

Cadre général d'exercice

La loi pour une école de la confiance, promulguée le 28 juillet 2019, vise à renforcer l'École inclusive, assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée et mieux prendre en compte leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers.

Pleinement intégrés aux niveaux académique et départemental, les enjeux de l'École inclusive dépassent largement le seul cas de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ESH) pour toucher tous les élèves. Elle concerne aussi bien les élèves à haut potentiel (EHP) que les élèves de l'enseignement général et préprofessionnel adapté (EGPA), les enfants allophones nouvellement arrivés en France (EANA), les enfants des familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) ainsi que tous les élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP).

Missions

Placé sous l'autorité du DAASEN en charge du dossier « école inclusive », le professeur ressource départemental pour l'école inclusive a pour mission première de contribuer à la mise en œuvre d'une scolarisation inclusive pour tous les élèves. Il a par ailleurs une mission spécifique au bénéfice des enfants des familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) et des élèves à haut potentiel (EHP). Il possède une connaissance approfondie des situations de handicap et des réponses pédagogiques et éducatives adaptées, ainsi qu'une réelle maîtrise de la réglementation et des acteurs du secteur.

① Le professeur ressource départemental apporte son expertise à la conception et à la réalisation des **actions de formation** visant à mettre en place l'école inclusive en Essonne.

- Il contribue à la définition d'un cadre d'intervention au plus près des équipes pédagogiques et de leur quotidien et à la mise en œuvre de nouvelles modalités d'accompagnement qui permettent aux équipes d'être en capacité d'évaluer les besoins spécifiques des élèves et d'y répondre.
- Il veille au développement de l'autonomie des équipes par un travail situé :
 - dans la classe en proposant des formations intra PIAL entre enseignants et AESH ;
 - dans le cadre de l'intervention d'équipes pluri-catégorielles (PIAL renforcés en partenariat avec les ESMS).

- Il collabore à cet effet avec l'ensemble des formateurs et des personnes ressources chargés de l'école inclusive dans le département.

② Dans le cadre de la scolarisation des **enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs** (EFIV), le professeur ressource départemental a pour mission, en lien avec les IEN et leurs équipes de circonscription, de renforcer la scolarisation en école maternelle, d'améliorer la fréquentation scolaire en élémentaire et surtout, d'augmenter le taux de scolarisation au collège. À cet effet, il est chargé de :

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique ministérielle d'accueil et de scolarisation des familles itinérantes et de voyageurs et contribuer au pilotage départemental des dispositifs de scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.
- Collaborer, avec les formateurs 1er et 2nd degré du CASNAV et les différents services concernés par la mise en place et le suivi des dispositifs de scolarisation des EFIV.
- Collaborer étroitement avec les services départementaux de l'éducation nationale à la gestion des inscriptions au CNED des EFIV et se saisir des parcours en cycle 3.
- Collaborer avec les associations de suivi des enfants issus de familles itinérantes et du voyage sur l'ensemble du territoire départemental.

③ Pour ce qui concerne les **élèves à haut potentiel** (EHP), dans le cadre des orientations départementales qui visent à scolariser ces élèves dans leur établissement ou leur école de secteur, il est chargé de :

- Mener une veille scientifique et universitaire afin de constituer un fond documentaire pédagogique accessible aux enseignants.
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la formation continue des enseignants.
- Venir en appui et en accompagnement des équipes pédagogiques dans le 1^{er} et le 2nd degré.
- Assurer le lien avec les partenaires (associations, parents).

Diplômes requis

CAPPEI (le CAFIPEMF serait un plus).

Expérience

Expérience d'enseignant spécialisé (expérience de formateur appréciée).

Temps de travail

Temps de travail d'un enseignant « hors de la présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.

Qualités souhaitées

Capacités relationnelles, connaissance approfondie des besoins des élèves et des adaptations pédagogiques et éducatives, sens de l'organisation, capacité à travailler en équipe, en partenariat et à rendre compte, éthique professionnelle, maîtrise des outils numériques, connaissances des ressources existantes.

Modalités de candidature

Poste à profil